



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires**

Aurillac, le 11 décembre 2023

Dossier n° : AE 23.0513

Demandeur : GAEC de SEDAIGES

Date d'enregistrement de la demande : 08/11/23

Date limite de candidature : 08/02/24

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 08/03/24.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
MARMANHAC	14,15	Indivision RIOL	Section A 324,356j,k,357j,k,363,375, 379,385,395,888, Section C 216,221,232, 233,259,890,
MARMANHAC	9,79	VIERS Christa	Section A 351,355,361,364,370,396,399 ,748, Section C 225,827j,k,
MARMANHAC	8,69	PARAS Laure	Section A 331,349j,k,359,371,616,618, Section C 215,235,236,824,
MARMANHAC	5,54	Mairie de MARMANHAC	section ZZ 8544
LE FAU	13,4	NOGIG Colette, FONROSE Réjane	Section AE 244,246j,k, Section AL 2,9,10,
LE FAU	3,48	FAVIER M-L	Section AE 17j,k,l,18, Section AM 93j,k,l,
LE FAU	3,55	BASTID Jean	Section AE 21,273j,k,
LE FAU	2,67	DUMANI Michel	Section AE 19,24,25,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :
<https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques
publiques/Agriculture/Politique foncière**